

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 2

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fixés et les responsables à tous les échelons de la Confédération, des cantons et des grandes villes doivent être confrontés aux problèmes, au cours d'exercices notamment.

Le second danger qui menace la conduite intégrale résulte de l'intensité croissante d'un conflit.

Dans le cas de protection de la neutralité, il est encore possible d'établir une doctrine commune à l'échelon supérieur de la conduite; mais la volonté de coordonner l'action peut faiblir en temps de guerre et de crise. Cela signifie que des événements dramatiques enchaînent à leurs tâches spécifiques les autorités, d'une part, et, d'autre part, les organes de la défense et de l'armée. Le dialogue cesse, la base des décisions est modifiée,

la situation n'est plus appréciée sous l'angle de la coordination et la conduite intégrale énergique, allant droit au but, peut s'effondrer au moment où elle serait la plus nécessaire.

IV

L'un des grands écrivains militaires du 20e siècle, Liddell Hart, à peu avant sa mort survenue en 1970, terminé son histoire monumentale de la Seconde Guerre mondiale, qualifiée par Churchill, avec raison, de «guerre inutile». Dans l'épilogue de son ouvrage, Liddell Hart écrit:

«Les efforts faits pour prévenir la guerre et tenir Hitler en bride ont démontré la faiblesse fondamentale des

politiques britannique et française, faiblesse due à un défaut de compréhension pour les facteurs stratégiques. Les deux pays glissèrent ainsi dans la guerre au moment, pour eux, le plus défavorable, provoquant, bien trop vite, une catastrophe évitable, aux conséquences immenses.»

Le rapport du Conseil fédéral veut éveiller la compréhension pour les problèmes stratégiques et leur interdépendance; il veut développer la connaissance des raisons qui sont à la base de notre politique de sécurité et rendre possible les réalisations qui doivent nous permettre, à l'avenir également, de tenir notre pays à l'écart de catastrophes.

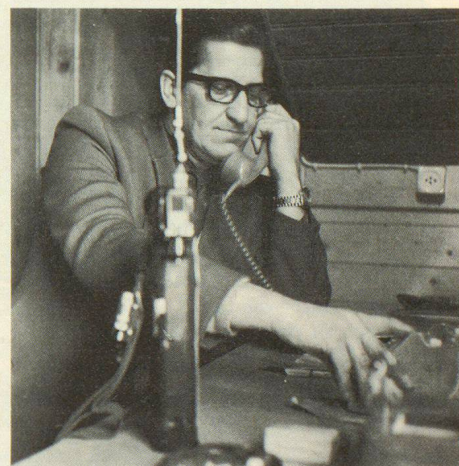
Mesures préventives et d'assistance au service de la protection contre les catastrophes

zsi. Dans la région de l'éboulement de Weesen où la population d'Amden a été coupée par moments du monde et a dû supporter d'importantes entraves économiques, un état-major de catastrophe a accompli depuis des mois un travail couronné de succès. Il a constamment surveillé la région menacée afin d'alarmer la population et toutes les instances compétentes au moyen d'un dispositif spécial d'alarme. L'organisation qui a été mise sur pied a parfaitement fonctionné lorsque se produisirent dans la première moitié du mois de janvier les premières ruptures importantes auxquelles on s'attendait. Hommes et animaux sont restés sains et saufs. Uniquement la route menant à Amden a été prise sous un éboulement et la voie de communication coupée. Des hélicoptères de la Garde aérienne suisse de sauvetage et de l'armée ont assuré les liaisons vitales et se sont chargés du transport des personnes. Mardi, le 22 janvier, le conseiller fédéral Furgler, accompagné du directeur de l'Office fédéral de la protection civile, est également arrivé dans la région sinistrée afin de se faire orienter sur la situation et de discuter les possibilités de secours immédiats pour la localité isolée.



Monsieur le Conseiller fédéral Kurt Furgler a visité la région sinistrée en compagnie du directeur de l'Office fédéral de la protection civile, Monsieur Walter König. Notre photo montre ces deux personnalités lors d'une conférence avec Monsieur le Professeur Willy Geiger, Landammann du canton de Saint-Gall, et Monsieur le Préfet Max

Schiendorfer (tout à gauche), chef de l'état-major local de catastrophe



Le chef de l'Office cantonal de la protection civile de Glaris, Monsieur Peter Knobel, a dirigé l'intervention des projecteurs DCA à l'aide desquels on a éclairé la zone de chute pendant la nuit. Pour cette intervention, des membres de la protection civile ont été mis à la disposition des organisateurs pour cette intervention. Foto: Max Kohli, BZS

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Proteccziun civila
emag  **norm**
emag  **norm**

Gestelle
 Schränke
 Tische
 Stühle
 Tanks
 Garderoben
 Pulte
 Betten
 Prospekt Z 09
 verlangen

8213 Neunkirch

Telefon 053-6 14 81

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an.

Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.

Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.